DÉCOUVREZ VOS DROITS EN TANT QUE LOCATAIRE

Nouvelles protections pour les locataires

Un succès historique de la justice en matière de logement vient d'augmenter considérablement vos protections en tant que locataire:

Exercez vos droits et rejoignez le mouvement revendiquant que justice soit faite pour tous.

Les loyers préférentiels sont maintenant permanents:

Pour les renouvellements de bail après le 17 juin 2019, le loyer applicable dans votre renouvellement doit être celui de votre loyer préférentiel ainsi que la majoration applicable approuvée par la Commission des lignes directrices en matière de loyers. Votre loyer préférentiel est en vigueur aussi longtemps que vous ou toute personne qui « succède » à votre location vivez dans l'appartement.

Luttez contre les surfacturations de loyers:

Le propriétaire ne peut augmenter votre loyer que dans le cas de certaines rénovations apportées à votre appartement, à l'ensemble de l'immeuble ou d'un montant envoyé chaque année par la ville. Si votre propriétaire augmente votre loyer et que ce n'est pas pour ces raisons, vous pourriez avoir une réclamation pour dépassement de loyer.

Le loyer des appartements est stabilisé pour toujours:

Maintenant, votre propriétaire ne peut plus retirer les protections de la stabilisation des loyers.

Augmentations du loyer pour les AHI et les améliorations majeures apportées aux immobilisations (AMI):

Les nouvelles lois relatives aux loyers limitent le montant des et la fréquence à laquelle les propriétaires peuvent augmenter le loyer des AHI et des AMI. Les propriétaires doivent résoudre toutes les infractions de classe B et C avant d'augmenter le loyer des AHI et des AMI.

Les propriétaires ne peuvent pas riposter:

Les propriétaires ne peuvent pas vous expulser sous peine de représailles. Votre propriétaire exerce des représailles contre vous si, dans l'année qui suit la demande de réparation de votre appartement, il augmente le loyer ou refuse de renouveler votre bail. Vous pouvez demander l'application de la loi comme moyen de défense devant le tribunal et le tribunal peut demander au propriétaire de renouveler votre bail.

Si votre propriétaire tente de déstabiliser votre appartement ou si votre historique de loyer présente des irrégularités ou des périodes suspectes sans enregistrement, veuillez contacter les services juridiques de New York au 917-661-4500 ou faire un appel au 718-739-6400.

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET legalservicesnyc.org

Legal Services NYC
DEMAND JUSTICE